



172 rue des Lavoirs
63 450 Cournols

Email : mairie.cournols@orange.fr



Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cournols, sous la présidence de Monsieur Philippe TARTIERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2025.

Présents : Philippe TARTIERE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY,
Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE,
Absent : Frédéric BOIVIN, Élia CALE, Sylvain BARRAT

Secrétaire de séance : Bruno SAMSON. Invitée : Laurence MARTIN secrétaire de mairie

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal du 3 mars 2025.

- *Approuvé à l'unanimité.*

- Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles AB 17 et AB 18.

Monsieur Le Maire expose que :

Une déclaration d'intention d'aliéner est proposée pour les parcelles AB 17 et AB 18, pour une superficie de 511 m2 appartenant à M. et Mme CELLIER.

Il est proposé au Conseil municipal de renoncer à exercer le droit de préemption.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de renoncer au droit de préemption.

-Vote des taux d'imposition des taxes locales directes.

Mr Le Maire précise qu'il est important de se concentrer sur nos ressources, car nos dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement. Les taux sont dans une moyenne basse par rapport à la communauté de communes. Le produit de cette augmentation représentera environ 4 719 €.

Ainsi les taux proposés sont les suivants :

Taxe foncière Bâtie (TFB) :	35.50 %
Taxe foncière Non Bâtie (TFNB) :	106.70 %
Taxe habitation :	10.70 %

-Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les taux ci-dessus pour 2025.

Adopté par 5 voix pour, et une abstention : Bruno Maugue..

- **PLUI : point sur les différents documents.**

Étude du dernier tirage de plan avec les zonages. Pas d'observation sur le cahier communal et sur la carte du zonage. Dans le cadre du PLUi, il y aura l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé). Il est proposé dans les prochains mois de voir les possibilités pour sa mise en œuvre.

- **Alimentation électrique du bourg de Cournols et enfouissement**

Renforcement de la ligne dans le quartier haut de Cournols. Il y aura deux types de travaux.

1^e phase : Les tranchées communes en domaine public et en domaine privé sont à la charge du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération télécommunication, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de **26 000,00 € H.T., soit 31 200,00 € T.T.C.**

2^e phase. Changement de l'éclairage public, en remplaçant les poteaux existants.

Il est proposé de valider la première phase de travaux et de revoir avec le TE63 la phase 2 dans les détails.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Travaux : cour de la mairie.

Il serait opportun d'éclairer la façade de la mairie pour sa mise en valeur. Une proposition d'éclairage sera demandée en pied de mur sur la façade, avec possibilité de faire des essais avant d'établir un devis précis. Une subvention de 70 % est possible sur ce projet.

Questions diverses.

- **Randol.** Pré-étude lancée depuis quelques mois sur les espaces extérieurs du village, avec les parties privées et les parties publiques. Réunion la semaine dernière avec SOHO et Bisio.
- **Remise en valeur de l'horloge du clocher.** L'installation est prévue au village de Randol, mais restant la propriété de la commune.

Clôture de la séance à 22 heures 00